

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

73064
Objet

Attribution de subventions
sportives exceptionnelles

DATE DE CONVOCATION

28 Mai 1979

DATE D'AFFICHAGE

28 Mai 1979

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 17

Nombre de votants 25

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix neuf
le Premier JUIN 1979 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur Pierre LIS

Etaient présents : MM. LIS, BOUTET, BOUCHET, DUFOUR, EUJARD, PAPEAU,
POUMAILLOUX, MAURELLET, BOISARD, BOULAN, BROTEAU, BERLAND, M^{me} TACQUET
MM. PELLETIER, TAP, MONTRON, POUSET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. M. GUICHAOUA par M. PAPEAU, M. NAULIN par
M. POUMAILLOUX, M. FABER par M. LIS, M. COLLE par
M. EUJARD, M. CABAL par M. TAP, M^{le} FOUCHE par
Absents : MM. M. BOUCHET, M. DUFEIL par M. MAURELLET, M. LACHAUD
par M. DUFOUR.

M MONTRON,

a été élu Secrétaire.

La Commission Municipale des Sports, réunie le 15 mai 1979, a
proposé les attributions suivantes sur les crédits réservés 1979 :

- 2 500 F au V.B.C.R. (Volley-ball) pour aider ce club, dont
l'équipe "seniors masculins" est championne POITOU-CHARENTES et doit
se déplacer en 3e Division Nationale à ST-BRIEUC, PARIS,
CHATEAUDUN, ANGERS.
- 300 F à l'A.S.C.B. (Foot Féminin) pour compenser une partie des
frais, à la charge du club, lors de son déplacement en R.F.A. et
à Berlin au début du mois d'avril, pour un tournoi international.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les propositions de la Commission Jeunesse et Sports du
12 mai 1979.

DÉCIDE :

- d'attribuer sur les crédits réservés du chapitre 945-657 du B.P.
1979 les subventions suivantes :

- . 2 500 F au V.B.C.R. (Volley Ball de ROYAN)
- . 500 F à l'A.S.C.B. (Association sportive de la Côte de Beauté)

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Pierre LIS.

